

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE DE LYAS

Enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le zonage d'assainissement

Par arrêté n°2019-92 du 3 Octobre 2019, le Maire de Lyas a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le zonage d'assainissement de la commune de Lyas.

La personne responsable du plan local d'urbanisme auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le maire de la commune de Lyas. La personne responsable de la mise à jour du zonage d'assainissement auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est la Présidente de la Communauté de communes Privas Centre Ardèche.

Le projet d'élaboration du PLU a fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale et le dossier comporte la décision de l'autorité environnementale.

Monsieur Jean CHAPPELLET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Lyas, Petit Tournon, 17 rue de la mairie 07000 LYAS, pendant une période de 31 jours du 4 novembre 2019 à 13h30 au 4 décembre 2019 à 18h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 13h30 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place en mairie de Lyas. Un poste informatique disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie sera mis à disposition du public. Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultés à l'adresse internet suivante : <https://www.democratie-active.fr/lyaspluassainissement/>

Il sera possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur joint au dossier déposé en mairie, ou de les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Lyas. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/lyaspluassainissement/> ou par courriel à l'adresse suivante : lyaspluassainissement@democratie-active.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en Mairie, Petit Tournon, 17 rue de la mairie 07000 LYAS : - Lundi 4 novembre de 13h30 à 18h00,
- Samedi 16 novembre de 9h à 12h00,
- Mercredi 27 novembre de 13h30 à 18h00.

Cet avis est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie de Lyas, ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de la commune.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter du 4 décembre 2019 pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an : en mairie, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat et à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/lyaspluassainissement/>

Au terme de l'enquête publique unique, l'élaboration du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal de la commune de Lyas et le zonage d'assainissement sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Le Maire,
François VEYREINC